**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 49 (1961)

Heft: 4

**Rubrik:** Informations féminines et féministes

Autor: [s.n.]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Informations féminines et féministes

# GENÈVE NEUCHATEL

#### Union des femmes à Boston

Union des femmes à Boston

Le 2 février, Mme Jean Reverdin, revenue d'un récent séjour à Boston, a charmé l'auditoire de l'Union des femmes par des descriptions spirituelles de cette ville américaine qui peut se flatter d'un passé déjà vieux de trois siècles.

Au nombre des traditions respectables, on peut compter une Union des femmes presque centenaire, mais qui n'est nullement engourdie dans la routine : elle compte plus de trois mille membres et aujour-d'hui comme jadis, elle aide les femmes à résoudre leurs problèmes. Celles qui ont besoin de faire des travaux à domicile les écoulent dans un magasin de l'Union en a placé 2917 l'an dernier. Un bureau de l'Union en a placé 2917 l'an dernier. Un bureau de renseignements professionnels conseille les jeunes et celles qui doivent rentrer dans le circuit économique. Ont-elles besoin de soins ? Un fonds d'urgence peut les aider... de repos, de vacances ? une maison au bord de la mer, des voyages organisés sont à leur disposition. Celles qui sont âgées peuvent recourir à l'Union pour les aider à trouver un logement. L'Union a même sa propre Caisse d'éargne et elle trouve les fonds dont elle a besoin pour ses activités par l'exploitation des magasins qu'elle possède.

Que nos Unions de femmes en prennent de la graine!

#### Débat sur l'action des consommatrices

Débat sur l'action des consommatrices

Nos abonnées et lectrices n'ignorent pas l'existence de la Commission romande des consommatrices et les buts qu'elle poursuit, puisque des articles réguliers paraissent dans nos colonnes sur ce sujet. Ne revenons donc pas sur les informations que Mme Bonardelly a données le 18 janvier à l'Union des femmes, mais signalons que les participantes au débat réclamèrent l'indication précise des dates ultimes d'utilisation sur les produits alimentaires qui s'altèrent à la longue et demandèrent ce que l'on fait des non-vendus, au delà de cette date? Des produits de basse-cour, des engrais...

Il fut aussi longuement question du danger des emballages en plastic pour les viandes, certains léguballages en plastic pour les viandes, certains légu-mes, parmi lesquels la choucroute.

Consultation juridiques gratuites de l'Union des fem-mes de Genève, rue Etienne-Dumont 22.

Me de Cazotte-de-Bac recevra le LUNDI, DE 18 H. à 19 H., sur rendez-vous pris jusqu'au lundi à midi, au local de l'Union des femmes, tél. 24 27 81.

#### lonesco chez les femmes universitaires

L'Association genevoise des femmes universitaires a consacré sa première séance de l'année à Eugène lonesco dans le théâtre d'aujourd'hui. C'est un conaisseur du théâtre actuel, mais surtout un adepte fervent d'Ionesco qui présentait le sujet; M. Michel Vial montra comment cet auteur dramatique, si original qu'il choque souvent l'auditeur, a renouvelé notre conception du théâtre. Grâce à de nombreuses scènes interprétées par le conférencier, avec feu, les intentions de l'auteur se dégagérent nettement et tout spécialement cette conviction qu'il essaye de nous faire partager; on est toujours seul, même ceux qui vivent intimément avec nous ne nous comprennent pas, ne nous connaissent pas. L'Association genevoise des femmes universitaires

# RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

#### Lundi 20 février

Genève

Union des femmes, rue Et.-Dumont 22 — 20 h. 30 — Les alcooliques anonymes dans la lutte contre l'alcoolisme, conférence de Mlle Nelly Assimacopoulo, suivie du film Cerveau-Pilote.

Athénée (Bibliothèque) — 20 h. 30 — Mouvement Unité, conférence de Mme Lizelle Reymond, Aux pieds des Gourous.

#### Genève Mercredi 22 février

Restaurant « La Rochelle » rue du Com-merce 5 — 19 h. 15 — Femmes de carriè-res libérales et commerciales, Dîner aux chandelles, dans le cadre du thène interna-tional, Notre responsabilité dans ce monde en évolution. Forum dirigé par Mme Mat-

#### Dimanche 26 février

Lyceum, promenade du Pin 3 — 16 h. 45 — Concert par Elisabeth Thibout, pianiste et Geneviève Vauquet, violoniste (œuvres de Locatelli, Brahms, Poulenc, Ravel).

## Ieudi 2 mars

Union des femmes, rue Et.-Dumont 22 - 16 h. 15 — Thé mensuel.

#### Du 13 au 31 mars Genève

Palais des Nations — 15me session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

Séminaire de l'Alliance de sociétés fémi-nines suisses sur l'activité des organisations internationales.

#### Qui perd gagne!

Qui perd gagne!

Ce jeu qui plaisait à notre enfance, m'est revenu à la mémoire à l'ouie de la petite histoire que voici:
La dévouée trésorière de l'Association neuchâteloise pour le Suffrage féminin, Mme Nussbaum, de Bevaix, a un fils qui va quitter son foyer pour en créer un dans une autre localité. Hors, ce jeune homme est conseiller général; depuis les élections communales, sa mêre est la première des «viennent ensuite». Il se trouve donc, que par suite du mariage de son fills, la mêre se voit de plein droit offrir le siège laissé vacant au Conseil général. Elle devient ainsi, la 57° conseillère générale du canton.

#### La 58e conseillère générale

A l'instant, nous apprenons que la 58° conseillère générale du canton vient d'être élue en la personne de Mme Schild-Junod, à Cortaillod. Bon courage et bon travail, Madame la Conseillère!

# VAUD

A Villeneuve, Mme Madeleine Péclard remplace Mme Edouard Faes, fixée à Lausanne, comme se-crétaire de la commission scolaire.

Mlles L. Burdet et M. Engel, secrétaires à la direction de la Banque cantonale vaudoise, ont reçu la signature à titre de mandataire commercial.

Mort d'une cinéaste

A Lausanne, le 25 janvier, est décédée Mme Marguerite Daxelhoffer-Steiner, cinéaste, un membre dévoué de la section de Lausanne des Citoyennes vaudoises, membre aussi du club de Lausanne des Soroptimists. C'était une Autrichienne, devenue Aubonnoise, qui avait beaucoup voyagé, résidé en Italie, une excellente polyglotte, une vive intelligence, qui avait la passion du cinéma. Il y a une dizaine d'années, elle avait entrepris, avec des concours dévoués trouvés à Lausanne, un film de propagande féministe, « Ma femme ne fait rien, elle fait le ménage », qui ne fut pas achevé faute de ressources financières. Il se pourrait que ce film soit repris et terminé. Ce serait redra hommage à une bonne féministe et à une femme de talent, disparue à l'âge de 62 ans.

#### Les citovennes vaudoises

Les citoyennes vaudoises

Les Lausannoises ont été appelées à signer, à la
fin de janvier, la demande de referendum concernant la reconstruction et l'agrandissement du Casin
de Montbenon moyennant une somme dépassant
six millions et demi de francs. Si le referendum aboutit, les citoyennes lausannoises devront voter à la

six millions et denin de mando.

Iti, les citoyennes lausannoises devront voter à la fin de février.

Les Montreusiennes devront aussi dire, peut-être le 5 mars, si elles approuvent la fusion des communes de Montreux-Planches, si les Conseils communaux intéressée et le Grand Conseil, dans sa session de février, ratifient cette simplification administrative.

le Grand Conseil, dans sa session de février, rati-fient cette simplification administrativa. (assem-blée de tous les citoyens dans les communes ne comptant pas 800 âmes) renouveler leur bureau; plusieurs femmes ont été élues vice-présidentes, d'autres, scrutatrices, d'autres, membres de la com-mission de aestion.

d'autres, scrutatrices, d'autres, membres de la com-mission de gestion.

A Lonay, à Saint-Prex, le 15 janvier, les citoyen-nes, comme les citoyens, ont été appelés à se pro-noncer sur une initiative socialiste demandant la représentation proportionnelle dans les élections communales; à Lonay, la R. P. a été acceptée; elle a été repoussée à Saint-Prex où 158 femmes,

communales; à Lonay, la R. P. a été acceptee; elle a été repussée à Saint-Prex où 158 femmes, sur 528 inscrites, se sont rendues au scrutin.

A Nyon, Mme Fleurette DuBois a été nommée membre du comité du Parti libérai à Lorcasion de l'anniversaire du 24 janvier fété par le parti libérai à Lutry, Mille Ganty, institutrice, a ouvert la série des discours par une allocution où elle a dit avec franchise et éloquence, ses impressions de citoyenne.

## Dans les conseils de paroisse

Mme Alice Bony-Blanc, décédée le 26 janvier à l'âge de 60 ans, a été pendant deux ans, de 1958 à 1960, conseillère à la paroisse nationale de Mou-

don.

Mmes Liliane Delévaux et Jacqueline Renaud, à Gimel, Mme Berthe Kämpf, à Saubraz, ont été élues récemment membres du conseil de paroisse de Gimel, avec Mille Eléonore Werner, à Saubraz, comme suppléante.

Prière de conserver sa carte civique Ensuite du renvoi au mois de mars 1962 de l'élection des députés au Grand Conseil, la validité des cartes civiques est prolongée d'une année. Les électrices et les électeurs sont donc instamment priés de conserver leur carte civique actuelle portant la mention « valable jusqu'à fin février 1961 ». Contrairement à cette indication, cette carte sera valable pour toutes les votations et élections jusqu'à fin février 1962.

Les responsables de nos informations politiques et féministes sont Mme G. Girard, pour le canton de Vaud; Mme A. Wiblé, pour le canton de Genève et Mme M. Pingeon, pour le canton de Neuchâtel.

Mme J. Hersch à l'association vaudoise des citoyennes : la démocratie

Pour marquer l'anniversaire du 1er février, le groupe lausannois de l'Association vaudoise des citoyennes a eu la bonne idée de demander à Mme J. Hersch, professeur de philosophie à l'Université de Genève, un exposé sur la démocratie qui attira, dans la salle des Vignerons, un public extrémement nombreux : des citoyennes désireuses de compléter lours connaissances civiques, d'entendre une conférence qu'on savait par avance être de choix ; des suffragistes étaient venues de Montreux, de Vevey, de Nyon, d'Yverdon.

Mme L. Zanchi, présidente, souhaita à tous — il

Mme L. Zanchi, présidente, souhaita à tous — il Mme L. Zanchi, présidente, souhaita à tous — il y avait trois citoyens — une cordiale bienvenue, rappela les initiatives pendantes dans plusieurs cantons en leur souhaitant une réussite qui nous acheminera lentement vers le suffrage féminin au fédéral et annonça, pour les Vaudoises, une votation le 16 avril prochain, relative à l'initiative du Parti ouvrier populaire sur l'imposition des petits contribuables, initiative devenue sans objet depuis le vote, par le Grand Conseil, d'un impôt d'équipement réduit de moitié et prévoyant des exonérations fiscales.

La présidente cantonale, Mme G. Girard (La Toue-Peilz) rappela les positions acquiers de-Peilz) rappela les positions acquises par les femmes depuis le 1er février 1959 : 19 conseillères temmes depuis le 1er février 1859 : 19 conseillères communales dans butels les régions du canton, une conseillère municipale, de nombreuses femmes il en l'audrait encore bien davantage — membres des conseils généraux (assemblées de commune dans celles ayant moins de huit cents habitants), plusieurs citoyennes nommés vice-présidentes de leur conseil général.

leur conseil général.

Enfin, Mme Hersch, écoutée avec une attention soutenue, dans un langage clair et aéré, accessible à chacune, parla de la démocratie idéale, telle qu'elle devrait être, telle qu'elle devrait être pratiquée par des citoyens épris du respect de la personnalité humaine. Il est de plus en plus malaisé de jouer le jeu démocratique et d'accepter la décision de la majorité: chacun aujourd'hui a son avis et veut le voir triompher, alors que les problèmes sont toujours plus nombreux, toujours plus ardus. Etre libre, c'est comprendre les positions opposées et faire son choix.

Inutile d'exprimer son avis dans la calification.

Inutile d'exprimer son avis dans la solitude, il faut s'unir avec ceux qui pensent de même et cons-tituer un parti, des partis indispensables en démo-cratie. Ce que les électrices ont de la peine à com-

prendre.

La démocratie parfaite n'existe pas; on cherchera ses principes essentiels, ses critères: elle suppose la conviction que ce qui compte, c'est la personne humaine; la personne humaine, c'est le but. Aujour-d'hui, chacun doit trouver sa place dans la société, chacun a des possibilités qu'il doit choisir, a droit à son bonheur, à son malheur, doit assumer sa chance, ses risques, sachant que les choses peuvent changer; alors on devient responsable.

vent changer; alors on devient responsable.

La démocratie est le régime qui permet l'épanouissement du maximum d'individus. Elle n'est pas
liée au suffrage universel; le grand nombre n'a pas
liée au suffrage universel; le grand nombre n'a pas
liée au suffrage universel; le grand nombre n'a pas
lorcément raison. Sa raison d'être est l'existence
d'une opposition qui a les moyens de convaincre.
La démocratie possède un gouvernement efficace
fonctionnant au grand jour. Elle ne peut s'exercer
sans les partis; les divergences lui sont nécessaires. Si on veut se faire entendre, il faut se mettre
à plusieurs, donc adhérer à un parti. Le parti est
constitué pour servir, composé d'hommes libres. Il
lui faut, pour agir, avoir des moyens matériels et
aussi des gens ayant des loisirs. Un minimum de
sécurité est indispensable à la vie démocratique, à
la liberté, qui exige encore que les citoyens aient
accès à la culture, éprouvent le besoin de cette culture.

# 1er février avec les citoyennes de Vevey - La Tour-de-Peilz

Le groupe de Vevey - La Tour-de-Peitz de l'As-sociation vaudoise des citoyennes avait fort oppor-tunément en cette fin de janvier fait appel à Mme A. Schmitt, présidente de la Commission romande des consommatrices, pour venir lui parter des « soldes, ou le règne de la confusion». La conférencière, qui parte en acheteuse à des acheteuses, parte aussi en membre d'une commission qui s'est livrée à une enquête fort sérieuse et utille pour essayer de voir clair dans les mystérieux et multiples rouages des soldes.

clair dans les mystérieux et multiples rouages soldes.

A l'issue de cette très intéressante conférence, une assemblée extraordinaire groupait les membres et les amis de l'association pour entourer M. Albert Truan membre fondateur en 1917 et caissier depuis 1918... Ce dévouement fut fêté comme il se devait et Albert Truan recut, avec le diplôme de « membre d'honneur du sulfrage féminin » le titre de « Très noble et digne chevaller du sulfrage». Des vers de Mille Claire Pfeiffer et des chansons de Mime Gerhard, des pionnières elles aussi, relatèrent l'activide de M Truan. hard, des pionr té de M. Truan.

### et celles de Montreux

et celles de Montreux

Le 20 janvier, Mme Erica Carrard, introduite par Mme L. Dind, présidente du groupement montreusien de l'Association des citoyennes vaudoises, a présenté rapidement l'Exposition nationale 1984. Faisant elle-même partie du comité de l'exposition, Mme Carrard a exprimé le désir — qui est celui du comité lui-même — que l'exposition soit autre cho-se qu'une foire ou un super-comptoir.

Les directeurs ont demandés conseil à des chercheurs, des penseurs, pour tenter de sortir, dans la conception générale, dans la réalisation, des chemis battus. Il faudra innover et il faut que les femmes participent aux commissions afin qu'on retrouve leur point de vue. Que celles qui ont des idées n'hésitent pas à écrire au comité directeur, formé de MM. Henry, Ruckstuhl et Camenzind, qui tiennent à ce contact avec le public.

Abordant la situation de l'acheteur, Mme Carrard reprend point par point tous les éléments de confusion, de gaspillage dus au fait que l'acheteur et l'acheteus en sont pas suffisamment organisés, ni informés.

Los ménagòres ont aussi la publicité qu'elles mériont. L'apparition, timide encore, de publicité vraiment informative est un bon signe actuel.
Elle doit aussi connaître les techniques ménagòres, apprendre à gèrer un ménage. A ce sujet, Mmc Carrard, soutenue par plusieurs personnes cans l'assemblée, déplore l'insuffisance du programme ménager dans les écoles. Un municipal présent relève que dans son dicastère, les œuvres sociales, de nombreux divorces nont d'autre cause que l'incapacité de la femme — et de l'homme aussi — à gèrer le ménage. L'Alliance de sociétés féminines peuvent la soutenir efficacement. Les questions posées prouvérent que le sujet et la façon dont il avait été présenté, correspondaient à un intérêt idéal.

#### Lessive de guerre ou lessive du soldat?

Lossive de guerre ou lessive du soldat?

Fondée il y a 45 ans par l'Union des Femmes de Lausanno, la Lessive de guerre — qu'il est question d'appeler « la Lessive du Soldat » — a tenu son assemblée générale, sous la présidence de Mme G. Duboux-Fonjallaz. La Lessive de guerre, avec l'appui fidéle de collaboratrices dont quelques—nes travaillent depuis la création de l'œuvre, a recu, en 1960. 852 sacs contenant 9322 pièces à laver, à raccommoder, et 137 objets ont été changés. Elle a dú déménager deux fois et a trouvé asile à la rue César-Roux, dans des locaux mis à a disposition par sa présidente. Les recrues venant en Suisse accomplir leur service militaire, les soldats isolés continuent de trouver à la Lessive de guerre une sorte de foyer qui s'occupe de leur linge et bien des lettres prouvent leur reconnaissance à tous, collaboratrices et donateurs, Mme Duboux adressa ses remerciements

M. Maurice Zermatten, professeur à Sion, a bien voulu apporter sa contribution à la Lessive de guerre in isant des pages émouvantes.

lisant des pages émouvantes.

#### Samedi 18 et dimanche 19 mars

Assemblée des déléguées de l'Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales.

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

# **AUX PETITS LUTINS**

9, rue de la Fontaine - Téléphone 25 35 66

Confections soignées pour enfants

### FRAISSE & Cie

Magasins : Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35 Tél. 24 17 39 Rue Micheli-du-Crest 2

Tél. 25 19 37

Magasin et usine : Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

Rue de Rive 7

TEINTURE ET NETTOYAGE

## Achetez Suisse

Dentelles, tissages, céramiques, bois, pailles, foulards, mouchoirs, à

Art Rustique Suisse

H. Cuénoud, avenue du Théâtre 1, Lausanne





### BROSSERIE W. SCHNUBELL

Brosses pour la toilette et le ménage Grand choix, articles soignés, prix avantageux

Rue Chaponnière 5 - Téléphone 32 20 73 Anciennement rue Winkelried 6

# **Comment voteriez-vous le 5 mars?**

Le 5 mars, les électeurs — et non pas les électrices, puisqu'il s'agit d'une votation fédérale — se rendront aux urnes afin de voter pour ou contre la surtaxe douanière de 7 par litre de carburant.

On trouve, en effet, dans la Constitution On trouve, en effet, dans la Constitution fédérale un art. 36 bis, al. ter, qui dit entre autres: L'Assemblée fédérale décidera, par un arrêté de portée générale, dans quelle mesure les déficits doivent être couverts par le prélèvement d'une taxe supplémentaire sur les

carburants...
En 1960, un arrêté a décidé la perception de cette surtaxe pour financer l'établissement la course pationales. Un d'un réseau de grandes routes nationales. Un comité s'est alors constitué pour demander, par referendum,que les électeurs soient ap-pelés à se prononcer sur cette taxe de 7 ct. Le nombre de signatures requises a été large-ment dépassé, c'est pourquoi, le 5 mars, les électeurs voteront.

électeurs voteront.

Pour quelle raison le Comité référendaire s'oppose-t-il à cette surtaxe? Parce que le Gouvernement fédéral prélève déjà une taxe considérable sur chaque litre d'essence et qu'il utilise une certaine partie de ce revenu à l'entretien des routes et une grosse part (40 %) à d'autres dépenses tout à fait différentes. Si l'en conscrait au réseau routier ce 40 % so

l'on consacrait au réseau routier ce 40 %, on aurait presque les fonds nécessaires. On se souvient que certains financiers conseillaient de construire les autoroutes d'abord, seillaient de construire les autoroutes d'abord, puis de faire payer un droit de péage à ceux qui les emprunteraient. Dans plusieurs pays d'Europe, on a procédé de cette façon et on couvre en effet les dépenses. Ce procédé serait plus juste parce que payeraient ceux qui utilisent réellement l'autoroute, tandis que la surtaxe douanière préalable fait payer cette construction, dès aujourd'hui, à des gens qui n'emprunteront peut-être jamais telle ou telle autoroute. autoroute.

De nombreux groupements, néanmoins, sont partisans de la surtaxe. Les paysans qui, pour leurs moteurs agricoles, seront exonérés, ne prennent pas nettement parti pour ou contre. D'autres groupes régionaux, qui attendent de-puis longtemps une subvention fédérale pour une route ou un tunnel, souhaitent voir la

Beaucoup plus important aux yeux des ménagères est l'argument suivant qui est ir-réfutable : une augmentation sensible du prix des carburants entraînerait immédiatement une augmentation du coût de la vie et aurait des conséquences inflationnistes! La plus grande partie des carburants sert, en fait, au grame parue des carourants sert, en fart, au transport des marchandises et aux déplacements professionnels. La plupart des détenteurs de véhicules à moteur ont la possibilité de rejeter l'augmentation du coût des transports sur leur clientèle (médecins, bouchers, boulangers, entreprises de transports ou de construction.) Cette surtava, peut alle àtra construction...) Cette surtaxe peut-elle être considérée comme favorable, si elle est sui-vie de l'augmentation de nos biens de consommation ?

sommation?

Enfin, depuis que la benzine est moins chère chez nous que dans les pays voisins, le nombre des touristes motorisés étrangers, en Suisse, a augmenté d'un million par an. L'industrie des étrangers étant une des colonnes de notre économie, on ne saurait négliger ce chiffre.

Est-ce à dire qu'il faudrait renoncer à toute

Est-ce à dire qu'il faudrait renoncer à toute surtaxe douanière pour le financement de nos routes nationales ? Non. Partisans et adversaires des 7 ct. sont d'accord. Il faut trouver une partie des fonds nécessaires grâce à une surtaxe douanière, mais beaucoup moins élevée que celle que le gouvernement a fixée.

Dans une décision qui peut si fortement influer sur l'économie du pays dont nous sommes tous dépendants, dira-t-on que les femmes ne doivent pas avoir leur mot à dire ? C'est pourtant le cas et l'on conçoit que notre journal attire là-dessus l'attention de ses lectrices.

A.W.-G

# le gaz est indispensable

# La première conseillère suisse spécialisée dans les professions universitaires prend sa retraite

Martha Bieder, née en 1898, a fait, à Bâle, des études d'histoire de l'art, d'archéologie et de latin. Elle passa alors son doctorat. Puis elle alla, à Berlin, fréquenter les cours so-ciaux et pédagogiques de l'Académie du travail féminin.

vail fémînin.

De retour à Bâle, elle fut nommée au poste, créé pour la première fois en Suisse, de conseillère de professions universitaires à l'intention des jeunes filles. Et jusqu'à maintenant, elle a été la seule à endosser ces fonctions. A ce propos, tressons des couronnes au Département de l'instruction publique de pale velle qui avoit en l'intelligence de pren-

tions. A ce propos, tressons des couronnes au Département de l'instruction publique de Bâle-Ville qui avait eu l'intelligence de prendre cette initiative.

A ce poste, elle a accompli un travail remarquable. Elle ne donnait aucun conseil à la légère et, dans le doute, poursuivait une enquête jusqu'à ce qu'elle eut clarifié tous les éléments pour ne fournir que des renseignements sûrs. Elle a rendu service aux femmes qui s'étaient fourvoyées dans une profession qui ne leur convenait pas et à celles qui, tardivement, devaient gagner leur vie. Elle a contribué à mettre sur pied et à organiser la profession de laborantine.

C'est le Dr M. Bieder, qui depuis un certain temps, préside la commission des intérêts féminins de l'Association suisse des femmes universitaires. Lors de la Saffa 1958, c'est elle qui a monté le panorama des professions universitaires que l'on doit remettre aujourd'hui à toute jeune diplômée ayant passé sa maturité. Récemment, elle a entrepris, sous la direction du Gymnase de jeunes filles de Bâle, et en collaboration avec d'anciennes élèves mariées, une enquête sur les professions à temps partiel ou la reprise d'une profession après le mariage.

Pour succéder au Dr Martha Bieder, on a nommé une femme aussi, Mme Liselotte Schucan-Grob; ce choix est un hommage à l'activité féconde de la première conseillère universitaire suisse. Melitta Beck

#### Concours de la Fondation « Pour l'Avenir »

Concours de la Fondation « Pour l'Avenir »
« Pour l'Avenir », fondation pour la justice sociale
dans l'éducation, a pour but de venir en aide aux
adolescents de nationalité suisse qui se distinguent
par leurs apitudes remarquables et que la situation
matérielle de leur famille oblige à gagner prématurément un salaire.
Les inscriptions doivent être adressées à M. R.
Ehrat, 34, chemin de l'Etang, Châtelaine, avant le
28 février.

# SUISSE

### La Journée suisse du Suffrage

La Journée suisse du Suffrage
Cette journée introduite pour commémorer le
1er février 1959 (première votation fédérale sur le
suffrage féminin au plan fédéral), s'est manifestée
de différentes façons dans les sections de l'Association suisse pour le suffrage féminin. A Bâle et à
Zurich, les femmes se sont retrouvées de nouveau
dans un cortège aux flambeaux; en bien des endroits
le petit insigne vert a été offert aux passants qui
l'ont arboré volontiers, notamment à Berne.

Fribourg. — « Le suffrage ne sera pas encore le cadeau de Noël des Fribourgeoises! » a dit Mme Madeleine Joye, présidente de l'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin, lors d'une interview publiée par la revue « Fribourg Illustré », en décembre. Madame Joye n'a pas manqué de remercier de leur aide les femmes et les hommes, parmi lequels M. Bourgknecht. conseiller fédéral, ainsi equel'Union des sociétés féminines fribourgeoises, qui, sous la présidence de Mme Menoud, avec ses 50 sociétés affiliées, soutient la revendication des droits politiques pour la femme.

A. S. F.

Un postulat pour l'aide au mères. Le conseiller national, M. Emil Frei, de Winterthour, a présenté le postulat suivant lors de la session de décembre: «Le peuple suisse s'est déclaré unanimement pour l'aide économique aux familles en acceptant l'article sur la protection de la famille. Oui veut aider la famille doit aussi aider la mère de famille. Dans notre pays de séjours de vacances on compte encore des milliers de mères qui n'ont jamais joui de vacances et n'ont pu se remettre de leur fatigue, de sorte qu'elles sont toujours surchargées, surmenées et atteintes dans leur santé. Le Conseil fédéral est donc prié de soumettre aux Chambres un projet de loi accordant chaque année une subvention fédérale destinée à encourager les institutions et œuvres d'aide aux mères existant déjà ».

Deux communes du canton de Saint-Gall « a la page »

Le Conseil communal de Gossau (Saint-Gall) a étu quatre femmes dans des sous-commissions pour la période administrative 1961-1964 : assistance publique, chambre pupillaire, caisse maladie communale et mesures de prévoyance en cas de guerre. Jusqu'ici, seule la commission de l'école profession-nelle comptait des membres féminins. Dans la commune de Jona (Saint-Gal), on a étu pour la première fois des femmes dans des commissions officielles (assistance publique et autorités tutélaires).

### Dimanche 12 mars

Assemblée générale de l'Union suisse des Groupes féminins du parti radical-démocratique.

#### Samedi 18 mars

Assemblée des délégués de l'Association suisse des travailleurs sociaux.

# A travail égal, salaire égal

Une enquête de Marie-Louise Landry

Une des idées les plus puissantes, une de ces idées-force qui ont inspiré évolutions et révolutions et contribué à transformer le mon-

révolutions et contribué à transformer le monde moderne est l'idée d'égalité.

Le système féodal était tout entier basé sur l'idée d'inégalité: seigneurs et vassaux, serfs et hommes libres n'avaient ni les mêmes droits, ni les mêmes privilèges, ni les mêmes devoirs. L'ancien régime, lui aussi divisé en nobles et roturiers, clergé, noblesse et tiersétat, tolérait encore des inégalités choquantes devant la loi, l'impôt, la justice et dans l'exercice des droits politiques.

La Révolution fraçaise de 1789 et celles qui suivirent dans les pays voisins eurent donc beau jeu d'inscrire dans leur devises le mot «Egalité» directement après le mot liberté, mais cette notion est devenue de nos jours si puissante qu'on peut croire qu'elle passerait avant même la liberté.

La société actuelle, celle où nous vivons.

rait avant même la liberté.

La société actuelle, celle où nous vivons.
née de la Révolution fraçaise est donc basée
sur le principe d'égalité : égalité civile, égalité fiscale et — depuis que les Vaudois,
Neuchâtelois et Genevois nous ont accordé
le droit de vote — égalité des droits politi-

ques.

Dès la fin du XIX° siècle, cette idée généreuse passe du domaine politique au domaine économique. On va se pencher sur les problèmes où subsistent encore des inégalités par trop mes où subsistent encore des inégalités par trop évidentes. Dans les colonies, on s'efforcera d'arriver à une plus juste, sion égale rémunération de la main-d'œuvre indigène. Dans d'autres pays, plus évolués, c'est la question des salaires féminins qui fera l'objet d'études, de lois et de conventions et c'est ce problème particulier que j'ai étudié, lisant, interrogeant, enquêtant, confrontant. C'est de lui que je voudrais vous entretenir.

#### Urgent depuis 40 ans

Plaçons-nous d'abord, brièvement, sur le plan international

L'organisation internationale du travail, comme vous le savez, organisation tripartite, formée des représentants des employeurs, tra-vailleurs et des gouvernements de chaque pays membre — dont la Suisse — proclamait, lors de sa création en 1919 « que le principe du salaire égal pour un travail de valeur égale était d'une importance particulière et urgen-

était d'une importance particulière et urgente ».

Il faut croire que la notion d'urgence est sujette à révision ou à différentes interprétations, puisque 40 ans plus tard ce même principe n'a pas encore été admis dans un certain nombre de pays, dont la Suisse!

A de nomberuses reprises, de 1927 à 1947, la Conférence du Travail adoptait des résolutions demandant à ses membres de placer les femmes, en matière d'emploi, sur pied d'égalité avec les hommes, réclamant des gouvernements-membres des données objectives et précises sur l'évolution des salaires féminins, réaffirmant sans cesse l'importance de ce principe qui figure dans sa Constitution. En 1951, l'Organisation du Travail proposait à l'assentiment de ses membres une convention Nº 100, dite de « L'égalité de rémunération entre salaire masculin et féminin pour un travail de même valeur ». Sur l'avis négatif du Conseil fédéral, la dite convention fut promptement et, si j'ose, dire radicalement enterrée.

L'idée cependant faisair son chemin, puis-

lement enterrée.

L'idée cependant faisait son chemin, puis-qu'en 1956, le Conseil fédéral chargeait une commission d'experts d'examiner les répercussions de ce principe sur l'activité économique

sions de ce principe sur l'activite economique suisse.

En 1958, une nouvelle convention internationale Nº 111, dite de la « Discrimination en matière d'emploi », était derechef soumise au Gouvernement suisse qui se trouva fort embarrassé. En bonne logique, on pouvait en effet difficilement signer la deuxième convention, sans avoir adopté la première au préalable. C'était du moins l'avis de la commission du Conseil national, avis que le Conseil fédéral, en, 1959 repoussa cependant.

mission du Conseil national, avis que le Con-seil fédéral, en, 1959 repoussa cependant. Mais, en mars 1960, par la voix de M. Wahlen, le Conseil fédéral faisait savoir qu'il avait changé d'opinion et que le nouvel Exé-cutif approuvait le principe de l'égalité des salaires. Sur ce, les députés du National em-boîtèrent le pas et votèrent la convention par

96 voix contre 14. Le lendemain, match nul,

96 voix contre 14. Le lendemain, match nul, le Conseil des Etats la repoussait par 19 voix contre 9, refusant d'admettre, en principe, qu'une femme doit être rétribuée à l'égal d'un homme, si elle fait le même travail.

A deux reprises et à une forte majorité, le Conseil national a adopté cette convention.

A deux reprises également, avec une majorité toujours plus faible, le Conseil des Etats l'a repoussée. Arrivé à une impasse, le Conseil des Etats a nommé une commission afin de revoir toute la question de la procédure de conciliatore de la procédure toute la question de la procédure de concilia-tion. Cette commission vient de faire con-naître ses conclusions : elle proposera au Con-seil des Etats de se rallier à la manière de voir du Conseil national, c'est-à-dire d'adopter la convention No 100.

M. L. Landry

Prochain numéro : Depuis la fin du siècle, l'activité des femmes a perdu du terrain.

## A l'Alliance de Sociétés féminines suisses

Réuni le 12 janvier sous la présidence de Réum le 12 janvier sous la presucace de Mme Rittmeyer-Iselin, présidente, le comité a enregistré, au début de la séance, l'adhésion de trois nouveaux membres individuels : Mmes G. Jaccottet-Dubois (Lausanne), Edmond Guinand et Hermann Haefliger (Neuchâtel).

- Le montant de la collecte en faveur des réfugiés s'est encore élevé et, après arron-dissement par l'Alliance, c'est une somme de 106 000 fr. qui a pu être remise au Haut-Commissariat.
- A l'occasion de la session 1961 de la Com mission de la condition de la femme, l'Al-liance organise à Genève, un séminaire qui se tiendra dans une salle du Palais des Nations, tiendra dans une salle du Palais des Nations, du 14 au 16 mars et se prolongera peut-être jusqu'au 17. Il est destiné aux associations A, Ab, et Ac, afin de les renseigner sur les activités de l'ONU et des organisations spécialisées, dans le domaine de la condition de la femme. Ce séminaire sera dirigé par Mme Bugnon-Secrétan et on y entendra des exposés de diverses spécialistes en la matière.
- verses spécialistes en la matière.

   Après consultation préalable des intéressées, et avec leur accord, le comité de l'Alliance prépare pour la fin du mois d'août, une réunion de trois jours de femmes des pays européens affiliées au Conseil international des femmes, à raison d'une ou deux déléguées par Conseil national. Le lieu de la réunion n'est pas encore fixé. La situation actuelle de notre continent pose des problèmes sociaux, politiques et économiques sur lesquels il sera utile d'échanger des opinions.

   L'assemblée des déléguées aura donc lieu
- L'assemblée des déléguées aura donc lieu les 22 et 23 juin à Coire et à Flims. Le premier jour verra se dérouler l'assemblée proprement dite avec le renouvellement du coprement dité avec le renouvellement du contité — ce qui n'est pas une simple formule puisque huit membres s'en vont, six étant à la limite de leur mandat. Pour la seconde journée, il est prévu un « panel » ou une « table ronde » composée de personnalités féminines et masculines qui s'entretiendront de ce sujet: « Que devons-nous faire pour aider aux pays en voie de dévelonment? » en voie de développement? »
- Commissions: Mmes Rudolf, de Soleure, • Commissions: Mmes Rudolf, de Soleure, et Laemmle, de Brouge, ont été nommées à la Commission économique. La Commission d'étude pour l'assurance-invalidité disparaît puisqu'elle n'a plus de raison d'être, de même la Commission pour le statut de la femme dans l'administration fédérale. Celle de l'hygiène mentale est dissoute et ses tâches seront reprises par la Commission d'hygiène publique; celle-ci va publier, en allemand et en français, une feuille avec des conseils d'éducation destinés à de jeunes parents.
- Exposition nationale de 1964 : Mmes Nä-• Exposition nationale de 1964: Mmes Nā-geli, Rickli, Cartier, Hubacher ont 'eu un en-tretien avec quelques membres du comité directeur de l'exposition et leur ont offert la laboration des femmes. Cette démarche a été très bien accueillie; c'est à nos associations, maintenant, de proposer des femmes pour les divers domaines de cette grande manifesta-tion suisses. S'adresser à : « Exposition natio-vale 1964 à Lusanne » nale 1964, à Lausanne »